

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

**Étaient présents** : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON et Luis POUPON.

**Absents excusés** : Arnaud PAUMIER, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

**Secrétaire de séance** : Luis POUPON.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 16 mai 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

## **Loyers des bâtiments communaux : révision annuelle**

Pour les logements, la révision au 1<sup>er</sup> juin de chaque année est basée sur le dernier indice de référence des loyers publié par l'Insee. Au premier trimestre 2016, l'augmentation s'élève à 0,51 %.

En ce qui concerne le loyer de l'auberge du Cheval-blanc, un nouveau bail doit être signé en fin de mois pour le montant de 600 € décidé au conseil municipal du 12 avril dernier.

Après en avoir délibéré, au vu de la faiblesse de l'indice et compte tenu que le logement du 12, rue des Rosiers ne trouve pas preneur depuis plusieurs mois malgré les annonces, les élus présents décident de ne pas réviser le montant des loyers des bâtiments communaux.

<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>Loyer actuel</b>	<b>Loyer au 1<sup>er</sup> juin 2017</b>
Logement du 3, rue des Lilas	420,86 €	420,86 €
Logement du 14, rue des Lilas	464,46 €	464,46 €
Logement du 12, rue des Rosiers	400,00 €	400,00 €
Logement du 24, rue des Rosiers	211,02 €	211,02 €
Auberge, logement et garage du Cheval-blanc		600,00 €

## **Aménagement : passage de caméra dans le réseau d'assainissement collectif**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, certains diagnostics sont à réaliser impérativement afin de ne pas ouvrir inutilement la chaussée refaite.

La municipalité souhaite procéder au passage d'une caméra dans le réseau d'assainissement collectif situé sous les voies à aménager afin d'effectuer un diagnostic sur l'état du réseau.

Le diagnostic comprend le curage avant le passage d'une caméra sous les quatre rues principales (Rosiers, Lilas, Tilleuls et Lavoir) et dans les embranchements des Rue Haute, de la Petite-Rue, de l'impasse du Prieuré et de la rue du lotissement des Lilas, l'inspection par la caméra, la rédaction du rapport et la fourniture d'un DVD.

Les sociétés Sam, SOA centre ouest et Suez RV Osis ouest ont été sollicitées.

*Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société Sam, moins-disante, pour un montant de 4000 € HT.*

Cette dépense sera inscrite en investissement à l'article 2315 avec les autres dépenses dues aux travaux de l'aménagement du bourg au budget principal 2017.

### **Centre communal d'action sociale : clôture de la régie**

Après la dissolution du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la régie qui en dépendait n'a plus de fonction. Il est nécessaire de réaliser sa clôture.

*Après en avoir délibéré, les élus approuvent la clôture de la régie du CCAS.*

### **Syndicat des sports : demande aux communes adhérentes de s'engager auprès de l'organisme financier pour le financement de vestiaires**

Le syndicat des sports de Sainte-Osmane a adressé un message en mairie relatif au financement de vestiaires neufs pour le stade.

Les comptes administratifs du syndicat ne permettant pas d'emprunter, l'organisme de financement demande aux communes adhérentes de s'engager sur l'investissement d'environ 150 000 €

*Les élus demandent qu'une réunion extraordinaire soit organisée au sein du syndicat afin que les représentants des trois communes puissent avoir des informations complémentaires et qu'ils puissent exprimer leur point de vue.*

Un courrier sera adressé au président du syndicat en ce sens.

### **Schéma de cohérence territoriale : choix du conseil municipal**

La communauté de communes du Gesnois-Bilurien doit faire le choix d'intégrer un Scot, un Schéma de cohérence territoriale qui détermine les choix en matière d'urbanisme et de développement du territoire sur une durée donnée. Elle peut intégrer le Scot du Pays du Perche sarthois (non élaboré actuellement) ou celui du Pays du Mans (approuvé en 2014).

Une réunion communautaire a permis aux deux entités de se présenter devant les élus afin de conforter le choix de chacun avant le vote définitif. Néanmoins, le maire a souhaité que chaque conseiller apporte son avis.

*Après discussion, l'ensemble des élus présents porte son choix sur le Scot du Pays du Perche sarthois.*

La zone géographique définie par le Pays du Perche sarthois est en adéquation avec les attentes de la commune. Il s'agit essentiellement d'une zone rurale, la plupart des communes adhérentes excepté La Ferté-Bernard ont probablement les mêmes problématiques que Tresson. Le Scot du Pays du Mans est axé sur l'agglomération mancelle, la majorité du territoire passe de secteurs largement urbanisés en périurbains. La concertation semble difficile si les attentes et les contraintes des collectivités sont différentes voire antinomiques. La représentativité des communes serait plus importante au Scot du Pays du Perche sarthois puisqu'il y aurait un moins grand nombre de communautés de communes adhérentes. Le Scot du Pays du Perche sarthois n'étant pas finalisé, tout reste à faire, rien n'est figé. De fait, l'intégration des communes au projet paraît plus constructive puisqu'elles peuvent apporter leur contribution lors de l'élaboration.

Le vote définitif concernant le choix de l'intégration de la communauté de communes du Gesnois-Bilurien au Scot du Pays du Perche sarthois ou à celui du Pays du Mans aura lieu en conseil communautaire, le 22 juin 2017.

### **Mutualisation : proposition d'adhésion au groupe SVP**

La communauté de communes du Gesnois-Bilurien propose une adhésion collective des communes au groupe SVP. Ce cabinet d'expertise conseille les collectivités ou les syndicats en matières juridique, administrative ou économique.

*Après discussion, la majorité des élus ne souhaitent pas l'adhésion de la commune à ce cabinet d'expertise SVP. La commune adhère déjà à l'association des maires et adjoints de la Sarthe et à l'Atesart qui sont, elles-mêmes adhérentes à ce cabinet.*

Le professionnalisme des personnes de l'association des maires et adjoints permet de répondre efficacement aux questions posées tout au long de l'année par les communes, une nouvelle adhésion semble faire double emploi.

Un courrier sera adressé au président de la communauté de communes du Gesnois-Bilurien afin de lui expliquer le choix de la municipalité de Tresson.

### **Sécurité routière : nomination d'un référent**

La direction départementale des Territoires de la Sarthe demande à chaque commune de nommer un élu référent sécurité routière afin de faciliter la correspondance et l'implication des communes dans l'amélioration de la sécurité routière en Sarthe.

*Michel Blot, adjoint au maire, est nommé référent sécurité routière pour la commune de Tresson.*

### **Fêtes et cérémonies : banquet du 14-Juillet**

Deux prestataires ont adressé une proposition de menu pour le repas communal du 14 juillet 2017. Il s'agit de la maison Marchand, traiteur au Grand-Lucé et de la maison Chaligné, traiteur à Saint-Mars d'Outillé.

*La proposition de la maison Marchand est retenue pour un montant de 25 € par personne et 7 € pour le menu enfant. La mise en place des tables et des couverts ainsi que le service sont compris.*

### **Smirgeomes : rapport moral 2016**

Le rapport moral 2016 du Smirgeomes a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers de l'année.

Le budget est revenu à son équilibre grâce à la rationalisation du fonctionnement effectuée par le syndicat depuis 2014. La commune de Champagné n'est plus adhérente au syndicat, sa sortie s'est concrétisée courant 2016.

Certaines incertitudes pèsent toutefois sur 2017, dont la baisse des subventions de certains éco-organismes, la fluctuation du cours de certains matériaux, la nouvelle redistribution de la carte territoriale ou les évolutions des normes d'exploitation des sites et leur mise en sécurité.

Ce rapport est consultable en mairie ou sur le site du Smirgeomes.

### **Communauté de communes : tarifs du service Enfance-Jeunesse**

Les tarifs des différentes prestations du service Enfance-Jeunesse du Gesnois-Bilurien pour la rentrée 2017-2018 ont été votés lors du conseil communautaire du 29 mai dernier.

<b>Tarifs 2017/2018 Accueil périscolaire (QF = quotient familial)</b>	<b>7 tranches modulation = 0.10 € Tarif ½ h</b>
1- F moins de 500	0,40 €
2- F 501-700	0,50 €
3- F 701-900	0,60 €
4- F 901-1100	0,70 €
5- F 1101-1300	0,80 €
6- F 1301-1500	0,90 €

7- F1501-1800 et >1800	1,00 €
Majoration hors communauté de communes + 20% des tarifs	

<b>Tarifs 2017/2018</b> <b>Mercredis périscolaires</b> <b>(QF = quotient familial)</b>	
1- 500	QF moins de
2-	QF 501-700
3-	QF 701-900
4-	QF 901-1100
5-	QF 1101-1300
6-	QF 1301-1500
7- et >1800	QF1501-1800
Majoration hors communauté de communes + 20% des tarifs	

### Questions diverses

#### **Animations : soirée musicale**

Comme l'an passé, une soirée musicale sera organisée par la municipalité vendredi 7 juillet à partir de 20h30 sur la place. Elle accueillera cette année le groupe Strand Hugg qui définit sa musique comme du folk marin.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Tresson assurera le barbecue et la vente des boissons.

#### **Monument du mois : réunion**

La prochaine réunion est prévue samedi 24 juin à 14h, à Bouloire au théâtre Épidaure. Après la réunion, les personnes intéressées pour être figurantes lors du tournage du court métrage « le destin fabuleux de Solange » pourront faire le choix de leurs costumes.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 12 juillet 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN,

J. HEINTJE, R. MASSON, L. POUPON, V. SAMSON.